

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET n° 82/672 du 13/07/82
/MTPS/DGTFP/DFP/22021

Porte intégration et nomination de
Monsieur MOUKKE Inge, dans les ca-
dres de la Catégorie I, Hiérarchie
I des Services Techniques (Agriculture).

ET PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

- (/ i s a s :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
 - (/u la loi n° 25/70 du 13.11.1980, portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des Fonctionnaires;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires;
 - (/u le Décret n° 60/90 du 3.3.1960, fixant le statut commun des Cadres de la Catégorie II des Services Techniques;
 - (/u le Décret n° 62/130MF du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires;
 - (/u le Décret N°62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
 - (/u le décret n° 62./197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des Fonctionnaires;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires qui doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;
 - (/u le décret n°77-152 du 30.3.1977 déterminant les niveaux de recrutement dans la Fonction Publique;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979, portant nomination du
 - (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979, portant nomination du
 - des Membres du Conseil des Ministres;
 - (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981, au décret n° 80/644 du 28.12.1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981, relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
 - (/u la lettre n° 1461/DAF-SFP du 22 Décembre 1979, du Directeur des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Economie Nationale, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des Décrets n°s 60/90 et 77/152 des 3 Mars 1960 et 30 Mars 1977 susvisés, Monsieur MOUKET Ange, né le 15 Janvier 1951 à Bacongo (Brazzaville), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Techniques d'Outre-Mer, obtenu à l'Institut Supérieur Technique d'Outre-Mer du Havre (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie .., hiérarchie I, des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710. -

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage. -

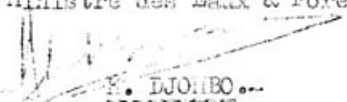
ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. / -

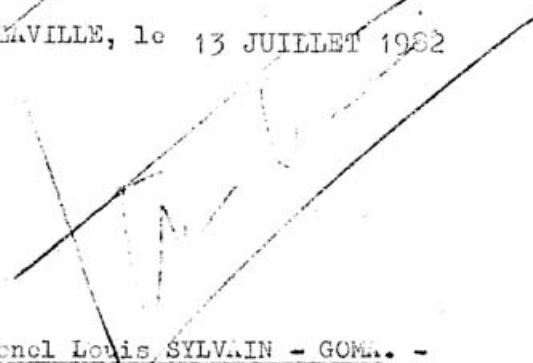
BRAZZAVILLE, le 13 JUILLET 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

P/ Le Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage

Le Ministre des Eaux & Forêts

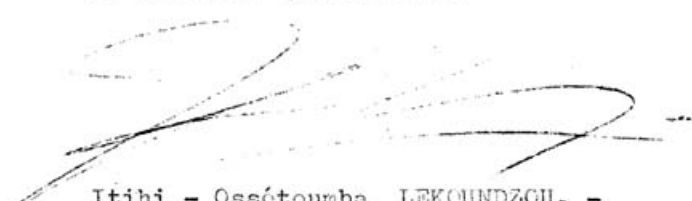

F. DJOMBO. -


Colonel Louis SYLVAIN - GOM. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances


Bernard COMBO - MATSIONA. -


Itihi - Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC	1
- DGTF/DFP	3
- DEF/BST	1
- D.C.F.	1
- M. A. E.	2
- D.G.A.E.	2
- DOSSIER	3
- INTERESSE	1
- SGCM/BC	2. -

